

Le 21 février 2021

Santé publique Ottawa aimerions vous informer que le gouvernement provincial a effectué des mises à jour aux exigences en matière de dépistage de la COVID-19 pour les milieux scolaires et de services de garde. Par conséquent, [l’Outil de dépistage de la COVID-19 de SPO pour les écoles et les services de garde d’enfants](#) et [l’Outil de dépistage de la COVID-19 pour les élèves du secondaire](#) ont été actualisés. Une approche plus prudente a été adoptée en réponse aux nouveaux variants du virus de la COVID-19 qui ont été identifiés en Ontario. Les nouveaux variants de la COVID-19 se transmettent plus facilement, des précautions supplémentaires sont donc nécessaires pour empêcher la propagation au sein de la communauté.

Les modifications apportées à cet outil de dépistage sont les suivantes :

NOUVEAU – Dépistage de symptôme unique

Les élèves et les enfants ayant **tout** symptôme de la COVID-19 nouveau ou qui s'aggrave, **même les élèves et les enfants qui n’ont qu’un seul symptôme**, doivent rester à la maison (s’isoler) jusqu’au moment où :

- Ils reçoivent un résultat négatif de test de dépistage de la COVID-19, leurs symptôme(s) s’améliorent, ils n’ont plus de fièvre et se sentent assez bien pour aller à l’école.
- OU, si les enfants ne subissent pas de test, 10 jours se sont passés depuis l’apparition du ou des symptômes, les symptômes s’améliorent, les enfants n’ont pas de fièvre et ils se sentent mieux.
- Ils reçoivent un autre diagnostic de la part d’un professionnel de la santé.

NOUVEAU – Lignes directrices concernant les voyages à l’extérieur du Canada

Au cours des 14 derniers jours, votre enfant a-t-il été en contact physique étroit avec une personne revenue au Canada? Si la réponse est OUI, une période d’auto-isolement de 14 jours peut être exigée. Restez à la maison et appelez Santé publique Ottawa au 613-580-6744 pour obtenir des directives supplémentaires.

NOUVEAU – Exigences pour les membres du ménage de contacts à haut risque sans symptômes

Les contacts à haut risque sont des personnes qui ont eu un contact étroit avec personne ayant reçu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19.

- **Si vous vivez dans le même ménage qu'une personne qui a été considérée comme un contact à haut risque (a eu des contacts étroits avec une personne qui a été déclarée positive pour la COVID-19) et qui ne présente pas de symptômes (asymptomatique)**, vous devez rester à la maison, sauf pour des raisons essentielles pendant la durée de la période d'auto-isolement du contact. Les raisons essentielles comprennent : aller au travail, à l'école, au service de garde d'enfants et faire les courses essentielles telles que l'épicerie, assister à des rendez-vous médicaux ou récupérer des ordonnances.

Rappel des exigences d’isolement pour les contacts du ménage de personnes symptomatiques

TOUS les contacts du ménage de personnes présentant des symptômes nouveaux ou qui s’aggravent de la COVID-19 doivent s’isoler jusqu’à ce que la personne présentant les symptômes reçoive un résultat négatif de test de la COVID-19 ou un autre diagnostic de la part d’un professionnel de la santé.

Si la personne ayant les symptômes ne cherche pas à passer le test de la COVID-19, elle doit s’auto-isoler pendant 10 jours et **TOUS** les membres du ménage doivent s’isoler pendant 14 jours à partir de la date de leur dernier contact avec la personne symptomatique.

IMPORTANT : À titre de parent, vous devez contrôler votre enfant pour la COVID-19 tous les jours avant de partir pour l’école afin que nos écoles restent des endroits sécuritaires où apprendre et s’épanouir. L’outil de dépistage de la COVID-19 pour l’école et le service de garde d’enfants vous permettra de décider si votre enfant doit ou ne doit pas aller à l’école et quelles sont les prochaines étapes à suivre.